

Attestation et élimination

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages et plastiques usagés ont été correctement éliminés.

VOS DÉCHETS ONT UNE SECONDE VIE

Seul le recyclage des plastiques à usage unique permettra leur utilisation future en agriculture



	EVPP (Bidons, fûts, boîtes, sacs phytosanitaires) EVPP (Big-bags et sacs d'engrais)	PPNU et EPIU Produits phytosanitaires non utilisables et Équipements de Protection Individuelle Usagés
RACINE	18 et 19 avril 13 et 14 juin 12 et 13 septembre EVPP uniquement à Brignoles	Sur préinscription 11/01/2024 à Brignoles uniquement
BERGON	Collecte toute l'année (demande d'enlèvement ou apport sur site de collecte)	Sur préinscription Date communiquée ultérieurement.
COOPAZUR JARDICA	Le 1 ^{er} mardi et le 3 ^e jeudi de chaque mois	Sur préinscription Date communiquée ultérieurement

Une mauvaise préparation des déchets empêche le recyclage. En cas de non-respect des consignes, le point de collecte refusera la reprise de vos déchets.

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la bonne gestion de vos déchets (code de l'environnement, article L541-2). Le brûlage ou l'enfouissement des déchets sont interdits, y compris pour les emballages en papier ou carton. Vos déchets ou produits en fin de vie ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

Attention

Les collectes concernent uniquement les produits éco-contributeurs. Vous pouvez retrouver la liste des metteurs en marché contributeurs sur le site www.adivalor.fr rubrique "La filière Industriels", ou bien vous référer à l'étiquette de vos produits en retrouvant les logos ci-dessous :



POUR VOTRE SÉCURITÉ

Lors de la manipulation des déchets, il est important de :
→ s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)
→ ne pas boire, ni manger, ni fumer.

Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance de sécurité entre les déchets et les produits neufs et de choisir un endroit sec, à l'abri du soleil et de la pluie.

en cas d'accident :

SAMU : 15

POMPIERS : 18 (d'un poste fixe)
ou 112 (depuis un portable)

www.adivalor.fr



ensemble allons plus loin pour la nature

VAR

Guide du tri et du recyclage des emballages de produits phytosanitaires et fertilisants

moi je recycle!



Collecte et valorisation des intrants agricoles en fin de vie





Vous êtes utilisateur de produits phytosanitaire et/ou d'engrais ? La filière agricole s'organise : vos emballages vides se collectent et se recyclent* !

* Hors PPNU, EPIU et Déchets d'effluents qui sont traités spécifiquement selon la procédure des déchets dangereux

Où apporter ?

- Retrouvez les points de collecte sur le site internet www.ador.fr rubrique "Les collectes → Où apporter ?" puis filtrez sur le Var et la catégorie du déchet concerné.
- En amont, prenez contact avec les points de collecte afin de connaître les modalités d'accès (distribution des sacs de collecte, dates de collecte...).

Pour bénéficier du service de collecte :

- Être professionnel : agriculteurs, entreprises d'espaces verts, collectivités...
- Respecter les consignes de tri et de préparation indiquées sur ce document.

Fûts en plastique ou en métal



Produits phytopharmaceutiques et oligo-éléments

Vidés fermés

En vrac

Bidons en plastique



Produits phytopharmaceutiques et oligo-éléments

Ouverts, rincés et égouttés



En sac ou à l'unité sans les bouchons

Sacs, boîtes, bouchons



Produits phytopharmaceutiques et oligo-éléments

Vidés et pliés



En sac avec les bouchons

Big bags



engrais, amendements, semences et plants

Vidés et pliés



en fagot

Sacs



produits fertilisants

Vidés à plat



en fagot ou en sac*

PPNU**



**Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables

Dans l'emballage d'origine



Avec mention "à détruire" (sur-emballé si en mauvais état)

EPIU**



**Equipements de protection individuelle chimique

Dans un sac translucide



Déchets effluents



Issus du traitement des produits phyto-pharmaceutiques

Bâches repliées



En sac

Pour tout renseignement supplémentaire, contactez Charlène Ducrey, Animatrice Collecte Sud-Est au 07 56 02 07 24

ensemble allons plus loin pour la nature